



Fiches pratiques EPRD/ERRD médico-social

# Fiche 7: le contenu de l'EPRD et de l'ERRD

Prévision de recettes et de dépenses

### Cas général

Document	Cadre normalisé	Remarques
	associé	
EPRD (article R314-213 du CASF)		
compte de résultat prévisionnel principal	Annexe 1	
(le cas échéant) comptes de résultats		
prévisionnels annexes		
tableau de calcul de la capacité		
d'autofinancement prévisionnelle		
tableau de financement prévisionnel		
tableau retraçant l'impact des prévisions		
sur le fonds de roulement et la trésorerie		
plan global de financement pluriannuel		
(le cas échéant) tableau de répartition		
des charges communes inscrites dans les		
comptes de résultat prévisionnels		
Annexes de l'EPRD (article R314-223 du CA	SF)	
activité prévisionnelle <b>transmis en amont</b>	Annexe 4	<b>4A</b> pour les EHPAD et PUV (dont accueils
		de jour autonomes)
		<b>4B+4C</b> pour les établissements
		accueillant des jeunes adultes au titre de
		l'amendement Creton
		<b>4B+4D</b> pour les services d'aide à domicile
		(SAAD/SAD pour leur activité d'aide)
		4B pour les autres établissements et
		services
rapport budgétaire et financier		la MAPES propose une trame
(lorsque l'établissement ou le service est	Annexe 5	<b>5A</b> pour les EHPAD et PUV
cofinancé) une annexe financière qui		<b>5D</b> pour les SAD « mixtes » et SPASAD
permet d'identifier les charges couvertes par les différents financeurs ou les		<b>5C</b> pour les autres établissements et services relevant d'un cofinancement
différentes sections tarifaires		services relevant a un connancement
tableau prévisionnel des effectifs	Annexe 6	<b>6A</b> pour les EHPAD et PUV
rémunérés	Allieve 0	6B pour les établissements d'accueil,
Torridrioros		d'assistance ou d'accompagnement de
		personnes handicapées ou atteintes de
		pathologies chroniques
	l	

Fiches pratiques EPRD/ERRD médico-social

# Fiche 7: le contenu de l'EPRD et de l'ERRD

Document	Cadre	Remarques
	normalisé	
	associé	
		<b>6C</b> pour les autres établissements et
		services
données nécessaires au calcul des	_	
indicateurs applicables à l'établissement		
ou au service		
(le cas échéant) plan pluriannuel	_	
d'investissement actualisé		
(pour les établissements ou services	_	
destinés à recevoir les personnes		
handicapées adultes n'ayant pu acquérir		
un minimum d'autonomie et dont l'état		
nécessite une surveillance médicale et		
des soins constants et les foyers d'accueil		
médicalisé qui assurent l'accueil de jour		
de personnes adultes handicapées) un		
plan détaillant les modalités de transport		





Fiches pratiques EPRD/ERRD médico-social

# Fiche 7: le contenu de l'EPRD et de l'ERRD

Cas particulier des activités médico-sociales gérées par un établissement public de santé

Document	Cadre	Remarques
	normalisé	-
	associé	
EPCP (article R314-242 du CASF)		
comptes de résultats prévisionnels	Annexe 12	
annexes médico-sociaux		
fiche récapitulative portant sur la		
contribution de chacun des résultats		
comptables annexes et principal (EPS) à		
la construction de la capacité		
d'autofinancement globale et le tableau		
de financement prévisionnel de		
l'ensemble consolidé		
rappel du ou des plans pluriannuels		
d'investissement (PPI) intégrant tous les		
ESSMS, relevant du CPOM médico-social		
validés et décrivant la déclinaison de ces		
PPI pour l'exercice en cours		
tableau de répartition des charges		
communes inscrites dans les comptes de résultat prévisionnels		
Annexes de l'EPRD prenant la forme d'un l	DCD (article	D214-222 du CASE)
activité prévisionnelle <b>transmis en amont</b>		4A pour les EHPAD et PUV (dont accueils
detivite previsionnelle d'ansims en anione	ATTICKE	de jour autonomes)
		<b>4B+4C</b> pour les établissements
		accueillant des jeunes adultes au titre de
		l'amendement Creton
		4B+4D pour les services d'aide à domicile
		(SAAD/SAD pour leur activité d'aide)
		4B pour les autres établissements et
		services
rapport budgétaire et financier	_	la MAPES propose une trame
(lorsque l'établissement ou le service est	Annexe 5	<b>5A</b> pour les EHPAD et PUV
cofinancé) une annexe financière qui		<b>5D</b> pour les SAD « mixtes » et SPASAD
permet d'identifier les charges couvertes		<b>5C</b> pour les autres établissements et
par les différents financeurs ou les		services relevant d'un cofinancement
différentes sections tarifaires		
tableau prévisionnel des effectifs	Annexe 6	<b>6A</b> pour les EHPAD et PUV
rémunérés		6B pour les établissements d'accueil,
		d'assistance ou d'accompagnement de



Fiches pratiques EPRD/ERRD médico-social

# Fiche 7: le contenu de l'EPRD et de l'ERRD

Document	Cadre	Remarques
	normalisé	
	associé	
		personnes handicapées ou atteintes de
		pathologies chroniques
		<b>6C</b> pour les autres établissements et
		services
données nécessaires au calcul des	_	
indicateurs applicables à l'établissement		
ou au service		
(le cas échéant) plan pluriannuel	_	
d'investissement actualisé		
(pour les établissements ou services	_	
destinés à recevoir les personnes		
handicapées adultes n'ayant pu acquérir		
un minimum d'autonomie et dont l'état		
nécessite une surveillance médicale et		
des soins constants et les foyers d'accueil		
médicalisé qui assurent l'accueil de jour		
de personnes adultes handicapées) un		
plan détaillant les modalités de transport		





Fiches pratiques EPRD/ERRD médico-social

# Fiche 7: le contenu de l'EPRD et de l'ERRD

## Réalisation des recettes et des dépenses

### Cas général

Document	Cadre	Remarques
	normalisé	
	associé	
ERRD (article R314-232 du CASF)		
état réalisé des recettes et des dépenses :	Annexe 8	
résultats  • suivi de l'affectation des résultats		
compte d'emploi :	Annexe 9	Activité réalisée: <b>9A</b> pour les EHPAD et
<ul> <li>annexe relative à l'activité réalisée</li> <li>tableau des effectifs et des rémunérations, qui inclut les charges sociales et fiscales</li> <li>tableau de détermination et d'affectation du ou des résultats</li> <li>données nécessaires au calcul des indicateurs applicables à l'établissement ou au service</li> <li>(le cas échéant) plan pluriannuel d'investissement actualisé</li> <li>(pour les gestionnaires privés) un bilan par établissement et service de l'ERRD</li> </ul>		PUV, 9B+9C pour les établissements accueillant des jeunes adultes au titre de l'amendement Creton, 9B+9D pour les services d'aide à domicile, 9B pour les autres  Effectifs et rémunérations: 9H pour les EHPAD et les PUV, 9I pour les pour les établissements d'accueil, d'assistance ou d'accompagnement de personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques, 9J pour les autres établissements et services  Présentation tarifaire: 9EI pour les EHPAD et PUV, 9F pour les FAM et SAMSAH, 9G pour les SAD mixtes et SPASAD
	-	pas de cadre normalisé pour le PPI et les indicateurs





Fiches pratiques EPRD/ERRD médico-social

# Fiche 7: le contenu de l'EPRD et de l'ERRD

Document	Cadre	Remarques
	normalisé	
	associé	
	Annexe 3	Bilan comptable: un modèle pour les
		gestionnaires à but non lucratif, un
		modèle pour les gestionnaires
		commerciaux
rapport financier et d'activité :	-	
• exécution budgétaire de		
l'exercice		
activité et fonctionnement des		
établissements et services, au		
regard notamment des objectifs		
du CPOM		
affectation des résultats		
compte de gestion	_	pour les gestionnaires <b>publics</b>
		selon le modèle fixé par l'arrêté du 26
		décembre 2018 fixant le modèle de
		compte de gestion prévu à l'article R. 314- 240 du code de l'action sociale et des
		familles, document établi par le comptable public à l'aide de l'application
		Helios
rapport du commissaire aux comptes	_	pour les gestionnaires <b>privés</b> soumis à
(CAC) et ses annexes <b>transmis après</b>		l'obligation de nommer un CAC
approbation des comptes sociaux		robligation de norminer dir OAC
appropation account processed ax		



Fiches pratiques EPRD/ERRD médico-social

# Fiche 7: le contenu de l'EPRD et de l'ERRD

Cas particulier des activités médico-sociales gérées par un établissement public de santé

Document	Cadre	Remarques
	normalisé	
	associé	
ERCP (article R314-233 du CASF)		
état réalisé des charges et des produits	Annexe 11	
compte d'emploi :      annexe relative à l'activité réalisée     tableau des effectifs et des rémunérations, qui inclut les charges sociales et fiscales     tableau de détermination et d'affectation du ou des résultats     données nécessaires au calcul des indicateurs applicables à l'établissement ou au service     (le cas échéant) plan pluriannuel d'investissement actualisé	Annexe 9	Activité réalisée: 9A pour les EHPAD et PUV, 9B+9C pour les établissements accueillant des jeunes adultes au titre de l'amendement Creton, 9B+9D pour les services d'aide à domicile, 9B pour les autres  Effectifs et rémunérations: 9H pour les EHPAD et les PUV, 9I pour les pour les établissements d'accueil, d'assistance ou d'accompagnement de personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques, 9J pour les autres établissements et services  Présentation tarifaire: 9EI pour les EHPAD et PUV, 9F pour les FAM et SAMSAH, 9G pour les SAD mixtes et SPASAD  pas de cadre normalisé pour le PPI et les
		indicateurs
rapport financier et d'activité :	-	
• exécution budgétaire de		
l'exercice		
• activité et fonctionnement des		
établissements et services, au		
regard notamment des objectifs		
du CPOM		
<ul> <li>affectation des résultats</li> </ul>		